



Litige avec loueur vehicule

Par **crotaldechavignol**, le **16/10/2011** à **08:16**

Bonjour,

j'ai un litige actuellement avec un loueur de vehicule utilitaire SIXT

j'ai eu un incident sur l'autoroute A6 le 28/09/2011, je suivais un bus espagnol qui a pris feu par l'arriere, il a perdu des debris que je n'ai pas pu eviter.Des debris sont passés sous le camion et ont provoqué des degats, le bus a continué a rouler et s'est arreté 3 km plus loin, je me suis degagé car c'était une zone de travaux,j'ai vu le bus arreté mais je n'ai pas pu me mettre derriere lui pour aller voir le conducteur de plus il perdait son gas oil, je suis don allé a la station service juste aprés et j'ai prevenu à la borne, ayant une fuite sous le camion j'ai demandé le depannage,je n'ai donc pas pu faire constat.J'ai appelé le service de sixt qui a pris l'affaire en main, mais qui ne m'a pas retrouvé de camion pour continuer.ils m'ont dit d'aller a l'hotel et d'attendre le lendemain, ils n'ont rien pris en charge j'ai payé le taxi;Le lendemain ils ne m'ont toujours pas trouver de camion, j ai fini en voiture pour pouvoir me rendre chez moi et demenager,je suis allé faire une declaration a la ste autoroute pour avoir le nom du propriétaire du bus, que j'ai obtenu et donné au loueur qui a quant même essayé de retirer la caution sur mon compte s'en m'en parler somme que je n'avais pas, alors que je ne suis pas responsable.Quels sont mes droits et a t-il le droit de retirer la caution???

Par **alterego**, le **18/10/2011** à **10:00**

Bonjour

Avez-vous, au moins, relevé l'immatriculation du véhicule que vous tenez pour responsable ?

Avez-vous averti la Gendarmerie de l'autoroute afin de le faire intercepter sure une aire ou au péage ?

Sans mettre votre bonne foi en doute, tel que les faits sont exposés, le loueur a encaissé ce que vous appelez la caution.

Pour faire valoir vos droits, il vous appartient d'apporter la preuve des faits.

Cordialement

Par **Sixt**, le **28/12/2012 à 17:33**

Bonjour,

Sachez que la satisfaction de nos clients est notre priorité première et que nous regrettons votre mauvaise expérience chez Sixt.

Avez vous essayé de contacter le service sinistres afin de lui faire part de vos arguments et donc de votre contestation.

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00, voici les coordonnées :

- courriel: sinistre.france@sixt.com

- téléphone: 03.89.90.15.23 ou 03.89.90.70.08.

Vous pouvez également me contacter par MP si vous avez des questions. Je reste à votre disposition.

Cordialement,
Les équipes Sixt

Par **alterego**, le **28/12/2012 à 21:30**

Bonjour,

Amusante réponse 15 mois après !

Pas pour les victimes évidemment.

Vous n'avez besoin de rien appelez-moi ou écrivez-moi ! Mondo cane !